

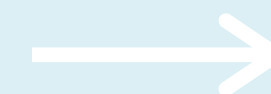


JANVIER 2024

ENQUÊTE DE L'UNDPIP

LES ASTREINTES EN SPIP

**NOS
RECOMMANDATIONS**





→ A COURT TERME

APPLICATION STRICTE DU CODE PÉNITENTIAIRE DANS LA DÉCLINAISON DU RÔLE DE CHACUN POUR LA MISE EN PLACE DES ASTREINTES EN SPIP

ÉTABLISSEMENT D'UNE NOTE DAP, CLAIRE ET PRÉCISE, HARMONISÉE POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, DISCUTÉE PRÉALABLEMENT AVEC LES ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES

CONTRÔLE, PAR LA DAP, DES NOTES DISP RELATIVES AUX ASTREINTES POUR METTRE UN TERME AUX DÉRIVES

CADRAGE PRÉCIS DES PROFILS SENSIBLES AFIN DE LIMITER LES INTERPRÉTATIONS EXTENSIVES

CADRAGE NATIONAL DES INTERVENTIONS ET DES DÉPLACEMENTS NOCTURNES À DOMICILE DES AGENTS DDSE : PROHIBITION DES DÉPLACEMENTS AU DOMICILE DES PPSMJ ENTRE 22H ET 6H.

RENFORTS HUMAINS AU SEIN DES PCSE ET AU SEIN DES SPIP (AGENTS DDSE)

DOTATION DE MOYENS MATÉRIELS EN ADÉQUATION AVEC LES DEMANDES DE L'ADMINISTRATION (HERMOD, SAPHIR, SAGEO...)

RESPECT DU MAXIMUM DE 14 ASTREINTES ANNUELLES POUR TOUS LES AGENTS, DONT LES PERSONNELS DE DIRECTION

DEMANDE DE RÉMUNÉRATION OU DE RÉCUPÉRATION DU TEMPS DE TRAVAIL EFFECTUÉ LORS DES INCIDENTS PAR LE PERSONNEL D'ASTREINTE

→ A LONG TERME

RÉFLEXION AVEC LA DSJ SUR LES INCIDENTS DDSE ET L'UTILITÉ MÊME DES ASTREINTES

RÉFLEXION AVEC LA DPJJ SUR LE PÔLE ACP, LE DPIP D'ASTREINTE ET LA DIRECTION PJJ SUR LES MESURES DE SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE SENSIBLES

REVALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ASTREINTES



undpip.cfe.cg@gmail.com



<https://undpip.wordpress.com/>



@UNDPIP

Défendre et représenter les intérêts des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation